

Direction du pôle technique et projets urbains

Tél : 03.27.53.63.77

Mail : celine.delvallee@aulnoye-aymeries.fr

Le 25/06/2026

Nous Maire de la ville d'Aulnoye-Aymeries

VU l'article 2213-01 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les prescriptions de l'Instruction Interministérielle du 15/07/1974 sur la signalisation routière - livre 1^{er} - 8^{ème} partie, et en particulier les prescriptions de l'article 133 paragraphe B de la dite instruction

N° ST : **172**

Dans le cadre des travaux de reprise des enrobés de la place du Docteur Guersant et de la rue Jules Ferry à Aulnoye-Aymeries par l'entreprise Jean Lefebvre,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les mercredi 23 juillet et jeudi 24 juillet 2026, la circulation sera interdite rue Jules Ferry et place du Docteur Guersant. Seul l'accès au parking du restaurant scolaire Daniel Féry sera possible.

ARTICLE 2 :

L'accès au magasin Gamm Vert et à la boucherie du Hainaut se fera uniquement depuis la rue de l'Hôtel de Ville, la portion concerné de la place Guersant sera mise en double sens.

ARTICLE 3 :

Le cheminement des piétons sera restreint voir interdit ponctuellement sur la place du Docteur Guersant, la rue Jules Ferry et la rue des Anciens.

ARTICLE 4 :

Le stationnement sera restreint voir interdit ponctuellement sur la place du Docteur Guersant, la rue Jules Ferry et la rue des Anciens.

ARTICLE 5 :

La signalisation sera mise en place et sous la responsabilité de l'entreprise Jean Lefebvre.

ARTICLE 6 :

Messieurs

- Le Commandant de Police d'Aulnoye-Aymeries
- Le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers d'Aulnoye-Aymeries
- Le Directeur des Services Techniques d'Aulnoye-Aymeries
- Le Directeur de la STIBUS
- L'entreprise Jean Lefebvre

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

